

BULLETIN D'INSCRIPTION COUREURS SANS FRONTIÈRE

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Ville : Code postal :

Pays :

E-mail :

Tél. :

Réservation : voyages/marathons voyages/ski de fond
 voyages/Raids rando-courses stages

Destination :

Formule (référence) :

Dates : du au

type de chambre(s) demandée(s) :

Individuelle..... Double.....

1 grand lit..... 2 lits séparés.....
(non disponible dans nos établissements jurassiens)

2 lits séparés à partager avec 1 autre personne.....

Nombre total :

Assurances :

Je souscris l'assurance assistance - rapatriement - bagages au prix de 1 % du prix du séjour : oui non

Je souscris l'assurance annulation au prix de 3 % du prix du séjour : oui non

Adhésion obligatoire :

Je souscris l'adhésion Passeport Montagne :

18,50 € X (nombre de personnes) soit : €

Nombre de personnes X acompte :

..... X € = €

Solde à régler : (sans rappel de notre part) :

..... X € = €

À nous retourner dûment complété et accompagné de votre chèque d'acompte pour le nombre total de personnes

Le signataire de ce document accepte les responsabilités découlant de la présente inscription et s'engage à régler les indemnités en cas de rupture de contrat et ce pour toute(s) personne(s) listée(s) ci-dessus.

Date : / /

Signature :

Important :

Faire figurer, sur le tableau ci-dessous, les noms et prénoms de toute personne s'inscrivant au voyage / stage. Faute de ces renseignements, nous ne pourrons tenir compte de votre réservation. Nous préciser dans le tableau ci-dessous, la composition des chambres à 2 lits. Dans l'impossibilité de partager la chambre à 2 lits, la personne s'engage à prendre et à régler une chambre individuelle.

	Type de chambre	Nom	Prénom	Club	Coureur Oui/Non	Taille t-shirt (S, M, L ou XL)
1						
2						
3						
4						
5						

À retourner avec votre acompte de réservation à :

COUREURS SANS FRONTIÈRE
2 rue de la Poudrière
25370 LES LONGEVILLES MONT D'OR

À réception, un courrier de confirmation et une facture *pro forma* vous seront adressés.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Ce sont celles fixées par l'extrait du décret n° 94490 du 15/06/94 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92645 du 13/07/92 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

Réservations :

Elles doivent nous être adressées avec le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagnées de l'acompte correspondant, à savoir :

50 % de la somme totale, incluant le montant des dossards et les assurances si demandées. (Pour effectuer des paiements échelonnés : nous consulter).

Règlement du solde : 30 jours avant la date de votre départ - sans rappel de notre part.

Frais d'annulation :

En cas d'annulation de la part du client, pour quelque motif que ce soit, et sans souscription de l'assurance annulation, il sera retenu les frais suivants par personne :

- À plus de 60 jours du départ : montant forfaitaire de 150 € par personne (Frais de dossiers non remboursables).

- 59 jours avant le départ : 50 % du voyage.

- 30 jours avant le départ : le montant du voyage.

Pour éviter tout litige, l'annulation de participation au voyage doit nous être adressée par lettre recommandée, avec accusé de réception.

Le fait de ne pas régler le solde du voyage dans les délais sera considéré comme une annulation. Le dossard est non remboursable.

Prix :

Nos prix sont établis en regard des conditions économiques en vigueur à la date indiquée, et sont dépendants des différents facteurs intervenant dans leur calcul, tels que le coût du carburant, les redevances et taxes diverses (taxes aéroport - de sécurité - de séjour...), les taux de change... Ils peuvent varier si l'un ou l'ensemble de ces éléments venait à changer.

Annulation de la part de l'organisateur :

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le voyage ou séjour pour raisons techniques ou de force majeure. Dans ce dernier cas, l'organisateur devra prévenir le client au minimum 21 jours avant le départ.

La totalité de votre acompte vous sera remboursée.

Responsabilité :

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de retards, pannes, avaries, faits de grève pendant le voyage, ainsi que l'interruption ou suppression de parcours inspirés par l'intérêt ou la sécurité des voyageurs.

L'organisateur ne peut être tenu responsable si un événement change de date ou est annulé. Le voyage aura lieu suivant le programme de la brochure. Aucun remboursement, excepté les droits d'inscription aux courses en cas d'annulation, ne sera effectué.

Assurances :

Les assurances "Assistance-Rapatriement-Bagages-Annulation" n'ont aucun caractère obligatoire (article 96 - alinéa 13 du décret n° 94-490 du 15/06/94).

Elles vous sont proposées en option et doivent être prises lors de votre réservation. Les contrats vous seront adressés sur simple demande. La responsabilité de l'organisation ne saurait être engagée en cas de litige avec la compagnie d'assurance.

Adhésion "Passeport Montagne" :

Obligatoire, notre association étant régie par la loi 1901 - coût : 18,50 € par participant.

Règlements :

- par chèque bancaire à l'ordre de Coureurs sans Frontière

- par chèque vacances

- par carte bancaire

- réservation en ligne à partir de notre site

Formalités de police :

Les participants devront avoir pris soin d'être en règle avec les formalités propres à leur situation personnelle et aux pays de destination. Si elles n'étaient pas remplies au moment du départ, empêchant celui-ci, le montant du voyage serait perdu pour le participant. De même si le passager ne se présente pas aux heures et lieux de convocation.

INFORMATIONS PRATIQUES (PETIT ABÉCÉDAIRE)

Adhésion "Passeport Montagne" : adhésion obligatoire à notre association loi 1901.

Elle vous donne droit à une assurance pour les activités de pleine nature dans le monde entier et à l'abonnement à la revue "Ski de fond".

Assurances annulations / rapatriement / bagages : facultatives.

Demander notre contrat AXA Assistance.

Avantage "fidélité" : pour toute réservation d'un séjour marathon/ski de fond/raids, bénéficiez d'une réduction de 10 % sur tous nos stages et séjours sportifs se déroulant au sein de nos 2 établissements dans le Jura.

Carnet de voyage : comprenant notamment le programme détaillé du séjour + billets d'avion (le plus souvent des billets électroniques), envoyé par courrier ou remis à l'aéroport.

Carte bancaire : règlements acceptés (nous contacter).

Catalogue : parution annuelle.

Certificat médical : la plupart du temps, demandé par les organisateurs des courses pour l'obtention des dossards (ou licence FFA). À nous fournir également pour nos stages et rando-courses.

Chèques Vacances : acceptés - nous les joindre lors de votre règlement.

Convocation : pour tous les séjours avec la réservation de l'aérien, une convocation indiquant l'heure de RDV, les coordonnées de l'accompagnateur, est envoyée :

- 15 jours environ avant le départ, pour les séjours avec vols réguliers

- 8 jours environ avant le départ pour les vols spéciaux.

Dossard : nous nous chargeons de votre inscription auprès des organisateurs.

Encadrement durant vos séjours : par des professionnels du tourisme sportif et (ou) moniteurs de sports diplômés d'État.

Formalités administratives : il est de votre responsabilité d'accomplir toutes les démarches nécessaires avant la date de votre départ. En cas de doutes : nous consulter.

Groupes constitués : proposition personnalisée selon votre demande.

Hébergements choisis : pour nos séjours marathons/ski de fond : hôtels de niveau 3 ou 4* normes locales - situés "stratégiquement" sur le lieu de départ ou d'arrivée des courses -

pour nos stages dans le Jura : au sein de nos 2 établissements

pour nos rando-courses : en gîtes/refuges/hôtels.

Voir descriptif selon le circuit choisi.

Inscription au séjour : à réception de votre bulletin d'inscription et de l'acompte correspondant, vous recevez un courrier de confirmation et une facture pro-forma.

Prix : ils sont établis afin de vous proposer le meilleur rapport qualité/prix. Certains ajustements tarifaires tenant compte notamment des variations du coût du transport et des taux de changes peuvent survenir.

Réservation en ligne : paiement sécurisé par carte bancaire.

Taxes aéroport : elles sont systématiquement ressorties du prix, car susceptibles de modification par la compagnie aérienne à l'émission des billets. Les taxes aéroport indiquées sont celles lors de l'établissement du contrat avec la compagnie aérienne.

Vols : ils sont réguliers pour la plupart de nos séjours, avec pour chacun d'eux, les coordonnées de la compagnie aérienne et les horaires définitifs.

Magasins spécialisés partenaires :
liste et coordonnées sur notre site Internet

